

**COMMUNAUTE URBAINE
CREUSOT MONTCEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU
15 JUIN 2023**

**RAPPORT N° I-5
23SGADB0119**

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
13

Date de convocation :
9 juin 2023

Date d'affichage :
16 juin 2023

OBJET:
**Création d'un poste de chargé de
projet applicatif à la DSI**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 15 juin à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON -

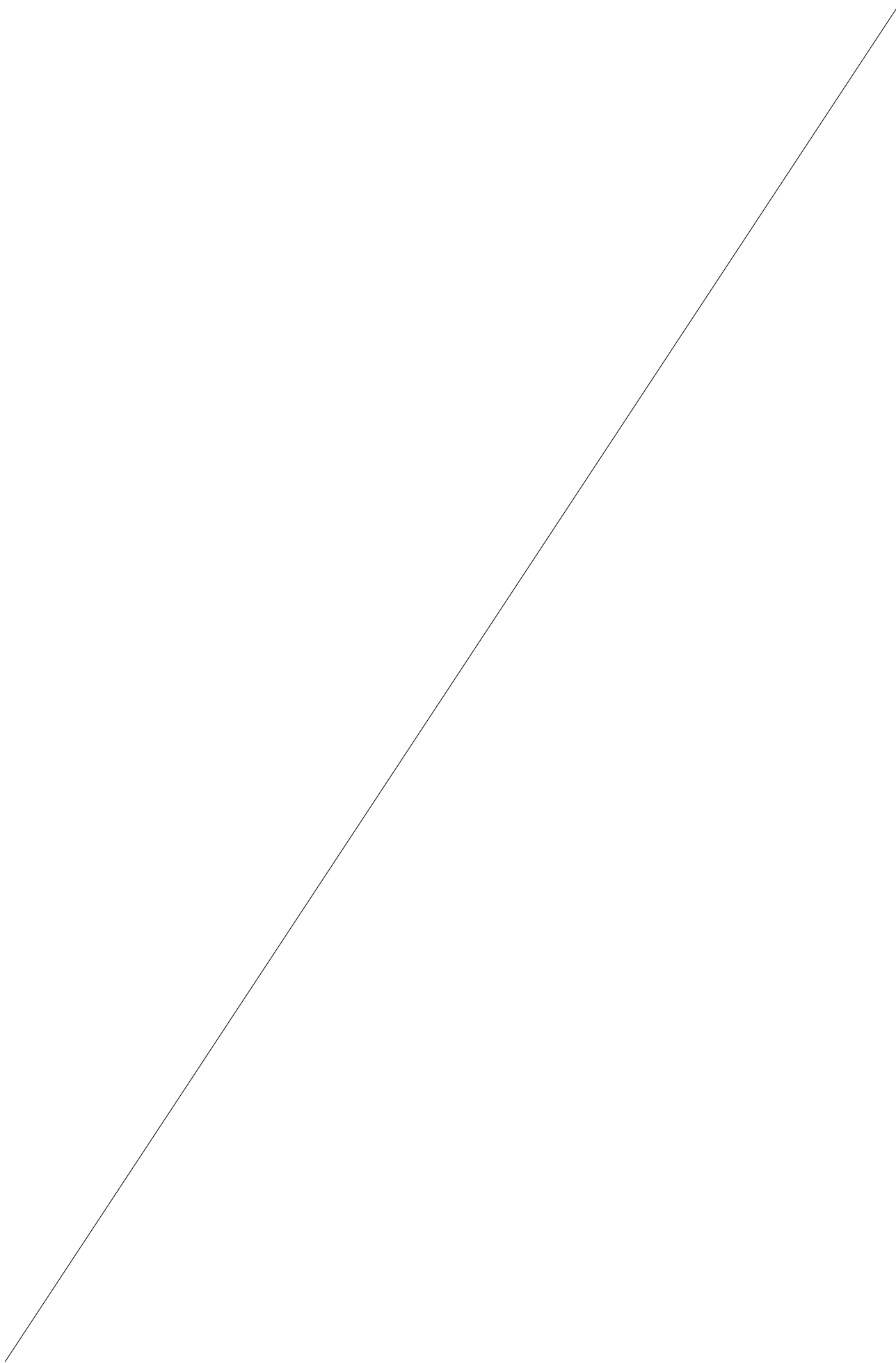
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme LOUIS (pouvoir à Mme LODDO)
M. PINTO (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme PICARD (pouvoir à M. DURAND)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. JAUNET)
M. MARTI (pouvoir à M. MEUNIER)
M. CASSIER (pouvoir à M. BURTIN)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LACOUR)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. FREDON)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Le Bureau de la Communauté urbaine Creusot-Montceau,
Compétent en application de la délibération en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 321-1 et suivants,
Vu l'avis rendu en Comité Social Territorial le 8 juin 2023,

Le rapporteur expose :

La DSI a été réorganisée en février 2020. Suite à cela, un des agents a été absent, puis en temps partiel, jusqu'en octobre 2021. Depuis, il est en mission d'immersion au sein du service Transports urbains et scolaires.

Pour assurer la continuité des missions, avec un agent manquant, le service Applications et Expérience Utilisateur a utilisé plusieurs moyens. Il y a d'abord eu un recrutement par contrat à durée déterminée d'1 an, qui s'est terminé par une démission pour un CDI. Ensuite, et jusqu'à aujourd'hui, un agent permanent a été temporairement affecté à ce poste ; ses propres missions sont assurées par un agent recruté en contrat à durée déterminée. Si ces solutions ont été utiles pour pallier à la situation, elles démontrent toutefois leurs limites : difficulté pour attirer des candidats, difficulté pour conserver les embauchés, impossibilité d'établir une feuille de route à moyen terme, répétition des temps de formation/montée en compétences coûteux en temps de travail ... Tout cela est de nature à dégrader la qualité du service rendu aux différents interlocuteurs internes. Les effets se ressentent sur l'assistance quotidienne, l'exploitation de l'existant (évolutions critiques reportées) et sur les projets menés pour les services (décalage de plusieurs mois, voire trimestres).

Pour stabiliser la situation de façon pérenne, il est demandé de créer un poste de chargé de projet applicatif au sein du service Applications et Expérience Utilisateur.

Aussi, il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet de la filière technique de chargé de projet applicatif calibré de C à B et relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.

Activités principales du poste :

Sous l'autorité du chef de service, le chef de projet applicatif assure le bon fonctionnement d'applications métiers installées. Il participe et pilote des projets d'évolution des applications existantes et de mise en place d'applications nouvelles. Il accompagne les utilisateurs de ces applications dans leur utilisation. Il assure le suivi technique avec les différents éditeurs. Il collabore avec les équipes techniques pour l'intégration des applications au sein de l'infrastructure informatique (système et poste de travail).

Il suit les différents marchés, budgets et plannings associés à ces sujets.

Il participe ponctuellement au service d'assistance générale aux utilisateurs.

Il participe aux permanences de début et de fin de journée.

Il assure des missions pour le service commun « INGENIERIE et SUPPORTS TECHNIQUES DES SERVICES NUMERIQUES » au profit de la CUCM et des entités qui y adhèrent.

Enfin, il assure la veille, le conseil et la qualité de service sur son périmètre.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De créer au sein du service Applications et expérience utilisateurs de la Direction des Systèmes d'Information un emploi permanent à temps complet de la filière technique calibré de C à B sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

et publié, affiché ou notifié le 16 juin 2023

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' and 'M' that are interconnected. The signature is written on a light background.

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, featuring a large, stylized 'D' and 'M' that are interconnected. The signature is written on a light background.